

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 13 mars 2014**

Date de convocation :

6 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le treize mars à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Georges BENIZE, Maire

Etaient présents : Mr BENIZE, Mr CUZOU, Mme HENRY, Mme MERELLE, Mr LAMBERT, Mr GAUTIER, Mme MEURGER, Mr MOREAUX, Mr PARIZOT, Mme RELION

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 10

Votants : 11

Absent excusé et représenté : Mr BOUSQUET par Mme MERELLE

Absente : Mme TREGUER

Secrétaire de séance : Mme MERELLE

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

1/ Compte administratif 2013

Sous la présidence de Madame MERELLE, le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2013, dressé par Monsieur le Maire et après s'être fait présenter le budget, à l'unanimité :

1) **Lui donne acte** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ci-dessous :

	Résultats antérieurs 2012	Part affectée	Résultat de l'exercice 2013	Résultats cumulés 2013
Section investissement	17 821,12	0	-364 737,22	-346 916,10
Section fonctionnement	619 400,15	391 528,88	237 659,90	465 531,17 + opération ordre budgétaire 1 212,62 466 743,79
TOTAL	637 221,27	391 528,88	-127 077,32	119 827,69

2) **Constata** pour la comptabilité principale des indemnités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) **Arrêté** les résultats définitifs tels que résumé ci-dessous.

2/ Compte de gestion 2013

Monsieur le Maire explique que la comptabilité du compte de gestion 2013 établi par la trésorerie est parfaitement identique au compte administratif 2013.

Le compte de gestion 2013 de la commune est adopté à l'unanimité.

3/ Affectation des résultats

En application de l'instruction M14, il convient d'affecter le résultat obtenu à la clôture de l'exercice 2013.

Compte tenu des résultats antérieurs (recettes et dépenses) et des restes à réaliser,

Vu la proposition de Monsieur le Maire,

Il est décidé à l'unanimité l'affectation suivante sur le budget 2014 :

- au compte 1068 (affectation des résultats) : 111 393,45 Euros
- au compte 002 (excédent d'exploitation reporté) : 355 350,34 Euros

4/ Vote du Budget primitif 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2014 à l'unanimité :

- * par chapitre pour la section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et recettes à 1 382 877,34 €
- * par chapitre pour la section d'investissement s'équilibrant en dépenses et recettes à 740 265,47 €

5/ Vote des taxes locales directes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas augmenter l'ensemble des taxes directes locales pour l'année 2014 :
- * taxe d'habitation : 6,03 % * taxe foncière (bâti) : 7,77 % * taxe foncière (non bâti) : 37,83 %

6/ Subvention au C.C.A.S

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de fonctionnement au C.C.A.S. d'un montant de 5 000 € pour l'année 2014.

7/ Subventions aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes : UNION : 10 000,00 €, Comité des fêtes : 4 875,00 €, Chambre des Métiers : 45,00 €, La Farandole : 2 370,00 €, Mission locale : 930,00 €, Collège des 3 Moulins : 1218,75 €, ACNAB : 100,00 €

8/ Subventions aux organismes de regroupement

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le montant des contributions aux organismes de regroupement suivants : SYNDICAT DE LA REMARDE : 11 000,00 €, P.N.R. : 4 432,50 €, S.I.T.E.R.R. : 185,00 €, SYNDICAT DES ECOLES : 108 000,00 €

9/ Charges de personnel à régler par le S.I.A.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la répercussion des charges de personnel au S.I.A. pour un montant de 20 180 €,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Rochefort, le 14 mars 2014

Le Maire

Georges BÉNIZET

